



**SOTTEVILLE**  
LÈS-ROUEN

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

**VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 23 MARS 2024**

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>31</b>
<b>Convocations :</b>	<b>18 MARS 2024</b>

**Etaient présents :** M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Hervé DEMORGNY, M. Laurent CASSARD , M. Pierre CAREL, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Stéphane FERRAND, M. Christophe DELAMARE, M. Alexis RAGACHE, M. Laurent FUSSIEN, Mme Laurence RENOU, Mme Edwige PANNIER, , Mme Eve COGNETTA, Mme Clément THEODORE, Mme Adeline POLLET, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, Mme Lisa MADELEINE, M. Loïc CAPPE, , Mme Camille FERET, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Stéphane BORD
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Julie GODICHAUD
- M. Jean-Baptiste BARDET

Pouvoir à M. Pierre CAREL  
Pouvoir à Mme Eve COGNETTA  
Pouvoir à Mme Camille FERET  
Pouvoir à M. Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Elise RIDEL remplit les fonctions de Secrétaire.

OBJET : Election des Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-7-2,  
Vu le Code Electoral,

Considérant que :

- Lors d'une nouvelle élection du Maire, il est procédé à une nouvelle élection des Adjoints,

- Le Conseil Municipal élit les Adjoints au Maire parmi ses membres, au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

- Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

- Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

- Le Conseil Municipal laisse le délai nécessaire pour le dépôt de listes, auprès du Maire, des candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire, qui doit comporter, au plus, autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoints à désigner,

- Le Maire dresse constat du dépôt de 1 liste de candidats,

- Il convient de procéder à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau composé des mêmes assesseurs désignés à l'occasion de l'élection du Maire, à savoir Madame Lisa MADELEINE et Monsieur Alexis VERNIER.

Pour cette élection, ont été reçues les candidatures de :

Liste conduite par Madame Laurence RENOU :

- Madame Laurence RENOU
- Monsieur Pierre CAREL
- Madame Eve COGNETTA
- Monsieur Christophe DELAMARE
- Madame Edwige PANNIER
- Monsieur Hervé DEMORGNY
- Madame Adeline POLLET
- Monsieur Clément THEODORE
- Madame Christine BORJA VIEGAS D'ABREU
- Monsieur Luc LESIEUR

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Blancs : 8

Nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

– Liste conduite par Madame Laurence RENOUE : 27 voix

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 8 abstentions et 27 voix pour, a élu comme adjoints au Maire, dans l'ordre suivant:**

- Madame Laurence RENOUE
- Monsieur Pierre CAREL
- Madame Eve COGNETTA
- Monsieur Christophe DELAMARE
- Madame Edwige PANNIER
- Monsieur Hervé DEMORGNY
- Madame Adeline POLLET
- Monsieur Clément THEODORE
- Madame Christine BORJA VIEGAS D'ABREU
- Monsieur Luc LESIEUR

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,



Maire,  
Conseiller Départemental,  
Alexis RAGACHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240323-2024-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

Publication : 26/03/2024